



# Pour la cité humaine, les droits du piéton

Association déclarée à la Préfecture du Rhône - 7, Rue Major Martin – 69001 LYON

[www.pietons69.e-monsite.com](http://www.pietons69.e-monsite.com)

Date : 2 Février 2022

Rédacteur : Yves Gascoin

<yves.gascoin@club-internet.fr>

Fiche N° 208 - Rue du 14 juillet 1789 (Villeurbanne)

**Demande de classement en "zone de rencontre"**



Photo N° 1

Rue du 14 juillet 1789



Photo N°2



Photo N° 3 .La rue Dumilieu, Lyon 3<sup>ème</sup>

Curieux que d'avoir choisi un nom aussi emblématique pour cette ruelle, d'aspect médiocre, qui ne fait pas plus de 115 m ! (photos Nos 1 & 2).

Avec ses bâtiments anciens et disparates, elle est très triste et un peu hors du temps. Le foyer pour étudiant a été rénové, mais ça ne change pas grand-chose.

Cette rue n'a qu'une fonction de desserte. La circulation auto, sur une file Est>Ouest, y est très faible car elle ne se trouve pas sur un itinéraire de transit. Elle s'effectue à faible vitesse car l'entrée par la rue Docteur Dolard est étroite et la chaussée est trop étroite pour rouler vite.

La circulation vélos est aussi faible et il n'y a pas d'aménagement cyclable.

Le stationnement (moins de 10 places) est autorisé sur le côté Sud.

Les piétons sont confinés sur de minuscules trottoirs, très inconfortables, impraticables par les poussettes et fauteuils roulants. Notamment le trottoir Sud qui se présente comme un étroit corridor inhospitalier où le piéton qui passe risque d'essuyer malgré lui les façades ou les véhicules stationnés ! La plupart sont étonnamment disciplinés car ils empruntent malgré tout ces trottoirs, en descendant au besoin sur la chaussée pour un croisement. Quelques-uns marchent sur la chaussée. Ils sont en infraction et leur responsabilité serait engagée en cas d'accident, heureusement peu probable.

**Aussi, nous vous suggérons de classer cette rue en “zone de rencontre”.**

Ce nouveau statut ne modifierait pratiquement pas le fonctionnement actuel. Il aurait l'avantage de légaliser la circulation des piétons sur la chaussée où ils deviendraient prioritaires. Les vélos deviendraient aussi prioritaires sur les voitures. **Tout cela profiterait donc aux modes actifs sans vraiment gêner les rares conducteurs.**

Si on voulait aller plus loin, il faudrait supprimer le stationnement. Ce qui serait certainement mal perçu par les riverains. Aussi, nous n'avons pas de demande tranchée à ce sujet. Nous observons qu'à seulement 130 m, la rue Dumilieu (Lyon, 3<sup>ème</sup>), plus courte et plus étroite, a été ainsi traitée en zone de rencontre, sans stationnement (le panneau “Zone de rencontre” se trouve à l'autre extrémité). Elle en a été complètement transformée et est devenue bien plus agréable (photo N° 3).

**Destinataires** : M. Cédric Van Styvendael, Maire de Villeurbanne et Mme Pauline Schlosser, Adjointe  
M. Yvon Perez, Le Grand Lyon, Direction de la Voirie  
Le Progrès